

La récréation est-elle un moment éducatif ?

Les enfants ont mutuellement des choses à s'apprendre. Dans leurs jeux, malgré eux, ils participent à la transmission de savoirs, de valeurs, mais sans l'intention éducative que pourraient avoir les adultes à leur égard. Dans la cour, les enfants mettent en place des règles et s'y soumettent dans le seul but de faire des choses ensemble, non de s'éduquer. De leur côté, les enseignants considèrent souvent la récréation comme un temps de surveillance. Ils favorisent la débrouillardise, l'autonomie. Ils interviennent pour le règlement des conflits dans la cour mais aussi parfois en classe, dans le prolongement de la récréation, pour provoquer le dialogue sur les problèmes rencontrés par les enfants.

Est-il nécessaire de sanctionner les élèves qui perturbent la récréation ?

Lorsqu'il existe des règles clairement rédigées et qu'elles ont été enfreintes, alors, bien entendu, la "loi" doit être appliquée. Dans ce cas, il est important d'engager une démarche de réparation, en exigeant de l'élève fautif qu'il demande pardon à la victime ou encore qu'il répare ce qu'il a cassé. Cette demande de réparation doit avoir lieu en présence de l'enseignant et doit prendre une dimension solennelle. Il faut aussi accorder de l'importance au travail à effectuer auprès des agresseurs. La violence qui se développe aujourd'hui dans les cours de récré dès l'école élémentaire témoigne de la dégradation sociale ambiante combinée à l'influence néfaste de la télévision et des héros que les enfants se fabriquent à travers elle... La détresse infantile est plus grande et les élèves agresseurs sont avant tout victimes d'eux-mêmes. Il y a donc tout un travail à mener avec leurs parents, avec leurs copains de classe et souvent avec des psychologues... un travail basé sur l'écoute, la disponibilité et l'observation, dans la classe comme dans la cour.
